



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Aux municipalités des communes
vaudoises et, par elles,
aux présidents des Conseils communaux
et des Conseils généraux

Réf. : MFP/15014194

Lausanne, le 10 juillet 2013

Relations financières entre le Canton et les communes

Mesdames, Messieurs les Syndics,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs les Présidents du Conseil communal,
Mesdames, Messieurs les Présidents du Conseil général,

Plusieurs communes – par leur municipalité ou leur conseil – ont écrit au Conseil d'Etat ou à des Conseillers d'Etat, chefs de département (principalement de l'Intérieur et des Finances et des relations extérieures), au cours de ces dernières semaines, pour exprimer leur inquiétude concernant l'importance de leur participation à des charges cantonales, voire leur opposition, et demander une amélioration de la situation.

Le Conseil d'Etat et les associations de communes ont cherché des solutions à ces problèmes, au cours de négociations qu'ils ont menées depuis l'automne 2012. Ces négociations, vous le savez, ont abouti à un accord auquel l'Union des communes vaudoises a adhéré, ce dont le Conseil d'Etat se réjouit.

Cet accord, que vous connaissez, améliore notablement la situation financière des communes dans des domaines aussi sensibles que la facture sociale, les soins et services à domicile, l'organisation policière, les routes et l'accueil de jour des enfants. L'amélioration financière cumulée est estimée à 377.4 millions pour les années 2013 à 2017 (fin de la législature cantonale) et à 752 millions pour les années 2013 à 2020 (durée de la convention).

Du point de vue de l'Etat, les efforts financiers sont importants ; il s'agit en effet de maintenir des finances saines, de continuer à servir les prestations dont notre population a besoin et qu'elle attend, et d'effectuer les investissements indispensables au développement harmonieux de notre canton.

Le Conseil d'Etat proposera prochainement au Grand Conseil le paquet législatif nécessaire à la mise en vigueur de cet accord.

Il forme le vœu que le succès qui vient couronner ces négociations et les qualités de l'accord élaboré avec les représentants de vos associations apporteront sérénité et confiance dans les relations entre ces deux niveaux institutionnels essentiels que sont les Communes et l'Etat.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les Présidents du Conseil communal, Mesdames, Messieurs les Présidents du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA VICE-PRESIDENTE



Anne-Catherine Lyon

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- Mmes et MM. les Préfets
- UCV
- AdCV
- AVSM
- ACVBC